



### QUI SOMMES-NOUS?

# CONSTRUCTEUR DE MAISONS INDIVIDUELLES

Indissociable de l'univers de la construction. Maisons Vivre + rayonne au sein de la couronne Lyonnaise, depuis 1985. Par conviction et passion, cette entreprise indépendante met un point d'honneur à réunir l'ensemble des compétences et des services nécessaires à l'élaboration de maisons individuelles personnalisées, clefs en main. Devançant les réglementations thermiques les plus exigeantes et forte de plus de 50 réalisations labellisées BBC Effinergie, depuis 2009, Maisons Vivre + maîtrise un panel d'outils toujours plus innovants. Elle met l'accent sur la RT 2012, proposant un ensemble de solutions énergéliques, adaptées à l'environnement de votre maison, tout en prenant en considération vos besoins el votre budget. Ayourd'hui, Maisons Vivre + maîtrise l'intégration des sustèmes quz, bois, PAC, sans oublier l'effet joule, devenant un des rares constructeurs à prôner la solution chauffage électrique direct, dans le cadre de la RT 2012.

#### ACTUALITÉ

Retrouvez l'équipe de Maisons Vivre + sur Inovimo, le 1 er Salon de l'Habitat de la Tour de Salvagny (Palmeraie de la Tour), samedi 26 et dimanche 27 janvier 2013.

# La RT 2012, un bond énergétique ambitieux



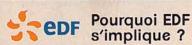
2013 s'inscrit comme une année charnière dans le domaine de la construction de maisons individuelles. En effet, Le Grenelle de l'Environnement entend bien réduire les consommations ènergétiques, liées au parc résidentiel neuf. Une volonté qui se concrétise, depuis le 1 et janvier, par cette nouvelle règlementation thermique, la RT 2012. Elle s'affirme à travers trois exigences de résultats et de nombreux moyens, témoins d'une ambition environnementale significative, divisant par trois la consommation par rapport à la RT 2005. Les principes fondamentaux restent, en premier lieu, la Consommation d'energie primaire (Cep) qui fixe un seuit de consommation qui oscille selon les zones climatiques de 40 à 65 kWh<sub>B</sub>/m² an, pour plafonner à 60 kWh<sub>B</sub>/m² an en région Rhône-Alpes. Notons que cette valeur est exprimée en ênergie primaire (kWh<sub>B</sub>) (l'énergie primaire est l'énergie produite à la source, incluant toutes les pertes liées à la transformation ou au transport pour arriver à l'énergie finale, consommée par l'utilisateur). Le coefficient multiplicateur a été arrêté à 2,58 pour passer de l'ènergie finale à l'énergie primaire. Elle met en exergue cinq postes clefs : le chauffage, le refroidissement, l'éclairage, l'eau chaude sanitaire et les dispositifs complementaires, à l'instar de la ventilation. On retrouve également l'indice de Température intérieure conventionnelle (Tic), relative au confort d'été, prompte à éviter les surchauffes estivales sans solliciter un système de climatisation. La grande nouveauté de cette réglementation se revête dans le Besoin Climatique (Bbio), matérialisé en points. Son but n'est autre que de minimiser les besoins énergétiques du bâti, via une approche prenant en considération l'optimisation de l'habitat et non plus seulement son niveau d'isolation. L'élaboration du bâtiment se concentre enfin sur son enveloppe, l'isolation des parois vitrées, l'optimisation de l'orientation, l'étanchétie... sans se soucier des dispositifs de chauffage. La RT 2012 n'ormet aucunement les énergies reno

## Qu'en est-il de l'électricité?

Le trio d'exigences de résultats met en perspective les solutions de moyens. À savoir, la RT 2012 n'est pas un manifeste de solutions pré-établies, mais encourage une fourchette de dispositifs, enclins à



repondre a chaque projet, definis par un nombre de facteurs variant selon les besoins, le nombre d'occupants, l'environnement... Parmi ce panet de possibilités, l'énergie gaz semble avantagée, au détriment de l'énergie électrique pénalisée, en raison de son coefficient d'énergie primaire. Pour répondre à la RT 2012, via un dispositif de panneaux rayonnants électriques, il faut donc consommer 2,58 fois moins. Un defi irréalisable ? Maisons Vivre + prouve le contraire. L'entreprise surpasse les on-dil et revendique aujourd'hui les avantages d'un tel système. Le constructeur trouve la solution au sein de l'amélioration du bâtiment, nettement plus performant. Les déperditions de chaleur sont réduites au minimum, favorisant une enveloppe étanche, propice à une faible consommation. Alinsi, la facture annuelle de chaulfage oscille, selon la taille de la maison, entre 200 et 400 euros par an. Certes, l'investissement au sein du bâtiment est plus important, mois s'équilibre grâce à un coût inférieur du dispositif de chaulfage, exception faite des poèles à granulés. Contrairement à ses concurrents, le chaulffage électrique direct ne nécessite aucun entrellen, et en prime, vous permet de bénéficier d'un seul et même abonnement. Il s'intègre au bouquet de solutions, propres aux trois usages fondamentaux (chaulfage, eau chaude sanitaire - ECS, ventilation). Il trouve une réelle pertinence lorsqu'il est couplé avec une VMC double-flux, afin d'optimiser le niveau de performance global. Il peut également se marier avec un chaulfe-eau solaire ou thermodynamique voire une PRC ou un poèle à granulés. Contrairement à ce que l'on peut penser, les radiateurs caloporteurs ou panneaux rayonnants ont un meilleur rendement que les planchers chauffants et présentent un confort thermique d'utilisation lout aussi agréable qu'un système à circulation d'eau.



La RT 2012 souligne une approche différente dans le monde de la construction et s'attache à conjuguer économies d'énergies et respect de l'environnement. Soucieux de cette philosophie, EDF s'inscrit dans cette quête environnementale, tout en appréhendant la question de l'efficacité énergétique. Mais EDF veut aller plus loin et prône des solutions électriques intelligentes, créant des habitations qui ne rejettent aucun CO<sub>2</sub>. Leur but : des bâtiments qui produisent leur propre électricité, répondant ainsi à leurs propres besoins. Un objectif vers lequel EDF tend et souhaite emmener ses partenaires.



# Une maison de 153 m² à effet joule en Rhône-Alpes, labellisée BBC

Coût annuel Chauffage: 195 euros

Eau chaude sanitaire: 118 euros

Le parc résidentiel neuf se doit de montrer l'exemple, afin de porter le marché existant. C'est donc, non sons passion, que Maisons Vivre + a construit la première maison à énergie positive rhônalpine, dotée d'un chauffage électrique. Récompensé par le Trophée Bleu Ciel 2011, dans la calégorie \* bas carbone \*, ce projet est le fruit de nombreuses années d'expérience et de recherche des meilleures solutions. L'entreprise a concentré son savoirfaire sur l'optimisation du bâti et les équipements de la maison, en un juste équilibre entre le meilleur investissement sur les consommations énergétiques et d'entretien sur le long terme. Les déperditions énergétiques ont été réduites au maximum, grâce à une architecture intelligente, une isolation renforcée et une excellente étanchéilé à l'air. Preuve en est, un simple chauffage électrique permet d'atteindre les exigences liées au label BBC, avec une facture annuelle estimée à 189 euros. L'intégration de 30 m² de tuiles photovoltaïques permet d'alter au-delà du niveau BBC, en compensant la totalité des besoins de la maison, répondant de ce fait au niveau BEPOS (Bâtiment à Energie Positive), avec près de 1 800 euros de revente par an. Couplés au chauffage direct par panneaux rayonnants, un chauffe-eau thermodynamique de 270 litres et une VMC hygro-réglable B.





Siège Social

316 route de Lyon - TREVOUX

Tel: 04 74 00 15 45

Du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 18h

www.vivreplus-construction.fr